



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif le mardi 12 mars 2024 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #2 - Frédéric Breton
Siège #3 - Roch Lachance
Siège #4 - Alain Villeneuve
Siège #5 - Pierre Couture

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Lemay
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Ghislain Breton. Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

24-03-066

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 13 février 2024
- 4 - SUIVI DES COMITÉS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Dépôt de la liste des dépenses
 - 7.2 - Mandat pour l'annulation notariée de la servitude sur le terrain 139, rue Principale appartenant à la Municipalité
 - 7.3 - Mandat pour l'évaluation du terrain portant le matricule # 6176-72-0374
 - 7.4 - Nouvelle nomination au comité de sélection pour le projet d'édifice municipal multiservice
 - 7.5 - Embauche au poste permanent de Conseiller en développement économique et en tourisme
 - 7.6 - Inscription à une journée de formation de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec
 - 7.7 - Mandat pour la réorganisation du système informatique de l'administration municipale avec le virage d'Office 365
 - 7.8 - Adhésion à l'Association de travaux publics du Québec
 - 7.9 - Donation d'arbres aux contribuables de Lambton
 - 7.10 - Achat des fleurs et du matériel pour le paysagement
- 8 - VOIRIE ET TRANSPORT
 - 8.1 - Projet du Ministère des transports et de la Mobilité durable concernant des traverses de piétons au centre de la municipalité

- 8.2 - Mandat pour l'Évaluation Environnementale de Site (EES) Phase 1 pour les travaux dans le rang St-Michel
- 8.3 - Mandat à un laboratoire d'analyse de sols pour les travaux dans le rang St-Michel
- 8.4 - Mandat pour l'aide technique et mandat de surveillance de chantier pour les travaux dans le rang St-Michel
- 8.5 - Mandat pour l'étude géotechnique de la nouvelle rue industrielle
- 8.6 - Mandat pour les travaux de stabilisation du ruisseau Turcotte
- 8.7 - Demande d'ajustement des honoraires pour les services professionnels de Stantec pour le projet de la rue du Collège
- 8.8 - Déplacement d'un luminaire sur la rue du Collège et installation d'un luminaire à l'intersection Giguère et Aéroport
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Nomination d'un élu sur le comité de Coeur Villageois
 - 10.2 - Droit de visite des employés de la MRC du granit attirés à la gestion des milieux humides et hydriques et désignation du personnel municipal aux fins d'application de la politique de gestion des cours d'eau et des règlements régionaux
 - 10.3 - Demande de dérogation mineure pour le lot # 6 546 589, situé au 734, Route 263
 - 10.4 - Demande de démolition de l'immeuble situé au 792, Route 263
- 11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 - Salaires des employés du camp de jours
 - 11.2 - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour
 - 11.3 - Formation du nouveau Comité Loisirs et Culture
 - 11.4 - Installation d'une prise murale à l'aréna 100a 120/240 pour les panneaux électriques amovibles
 - 11.5 - Remplacement du lampadaire vis a vis les jeux d'eau du terrain de l'aréna
 - 11.6 - Installation d'une nouvelle entrée électrique 200 amps.120/240v au Coin des Géants
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 12.1 - Autorisation de passage sur les routes de la Municipalité de Lambton pour 2 événements organisés par le Tour de Beauce
 - 12.2 - Embauche d'un pompier
- 13 - LÉGISLATION
 - 13.1 - Adoption du second projet de règlement 24-584 modifiant le règlement de zonage afin d'inclure des dispositions concernant les habitations bigénérationnelles
 - 13.2 - Règlement d'emprunt pour les rénovations du presbytère
 - 13.3 - Avis de motion pour le règlement modifiant le règlement no 20-513 relatif au stationnement
 - 13.4 - Présentation du règlement modifiant le règlement no 20-513 relatif au stationnement
- 14 - CONTRIBUTIONS
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-03-067

3.1 - Séance ordinaire du 13 février 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2024, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DES COMITÉS

Comités/Associations/Délégation	Élu président	Élu membre	
Comité Environnement (CE)	Michel Lamontagne	Ghislain Breton Frédéric Breton	
Comité Incendie (CI)	Ghislain Breton	Roch Lachance Pierre Couture	27 février 2024
Comité de Soutien au Développement Économique (CSDÉ)	Pierre Lemay	Ghislain Breton Michel Lamontagne	9 février 2024
Comité Ressources Humaines (CRH)	Ghislain Breton	Pierre Lemay Alain Villeneuve	
Comité Révision règlements (CRR)	Pierre Lemay	Ghislain Breton Michel Lamontagne	9 février 2024
Comité Patrimoine, Culture et Tourisme (CPCT)	Michel Lamontagne	Alain Villeneuve Pierre Couture	
Comité communications (CC)	Michel Lamontagne	Ghislain Breton Roch Lachance	
Comité Efficacité Énergétique (CEE)		Frédéric Breton Roch Lachance	
Comité Loisirs (CL)	Pierre Couture	Roch Lachance Michel Lamontagne	
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	Pierre Lemay	Alain Villeneuve	26 février 2024
Comité Consultatif agricole (CCA)	Ghislain Breton	Frédéric Breton Michel Lamontagne	
Comité Politique de la famille et des aînés (PFM-MADA)	Alain Villeneuve	Pierre Couture	
Comité Voirie	Ghislain Breton	Frédéric Breton Roch Lachance	15 février 2024

AUTRES COMITÉS

Comité	Membre	
Centre Aquatique et Récréatif de la Haute-Beauce	Pierre Couture	

Patrouille Nautique	Pierre Lemay	
Trans Autonomie	Alain Villeneuve	
Table d'Harmonisation du Parc Frontenac	Michel Lamontagne	
Comité de pilotage pour le projet Accessibilité soins et services de santé Parc Frontenac	Michel Lamontagne	21 et 29 février 2024
OMH	Pierre Lemay	7 février 2024
Table de concertation des aînés du Granit	Pierre Couture	20 février 2024

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a des personnes qui posent des questions au conseil municipal.

6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

7 - ADMINISTRATION

24-03-068

7.1 - Dépôt de la liste des dépenses

Incompressibles

Une liste des dépenses incompressibles régulièrement payées au montant de 153 927.22\$ est remise à chacun des membres du Conseil.

Comptes à payer

La liste des comptes à payer est présentée aux membres du Conseil.

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE les comptes à payer, au montant de 167 802.52\$ soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-069

7.2 - Mandat pour l'annulation notariée de la servitude sur le terrain 139, rue Principale appartenant à la Municipalité

ATTENDU QU'il y a sur le lot 5 688 699 portant le matricule # 5978-12-2919, appartenant à la Municipalité de Lambton, une servitude au bénéfice de Bernier Bois Francs;

ATTENDU QUE Bernier Bois Francs est d'accord pour annuler cette servitude;

Il est proposé et résolu d'adopter:

De mandater Me Christine Talbot, notaire afin qu'elle prépare les documents officiels menant à l'annulation de la servitude dont bénéficie Bernier Bois Francs sur le lot 5 688 699 portant le matricule # 5978-12-2919, appartenant à la Municipalité de Lambton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-070

7.3 - Mandat pour l'évaluation du terrain portant le matricule # 6176-72-0374

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton souhaite connaître la véritable valeur marchande de l'immeuble portant le matricule # 6176-72-0374;

Il est proposé et résolu d'adopter:

De mandater Évaluations Lussier Vachon pour effectuer l'évaluation de l'immeuble portant le # 6176-72-0374 pour un montant de 500\$, plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-071

7.4 - Nouvelle nomination au comité de sélection pour le projet d'édifice municipal multiservice

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a adopté la résolution # 24-01-007 concernant la Formation d'un comité de sélection pour le projet d'édifice municipal multiservice;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton souhaite modifier la composition de ce comité;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la résolution # 24-01-007 soit abrogée;

QUE le comité de sélection pour le projet d'édifice municipal multiservice soit formé de Messieurs Jean-Yves Carmel, Luc Tourigny et Luc Baillargeon à titre de membres et de Madame Renée Couture à titre de secrétaire;

QUE Messieurs Jean-Yves Carmel et Luc Tourigny soient rémunérés au même taux horaire que celui prévu à la résolution #23-07-204 pour le mandat de Monsieur Jean-Yves Carmel à titre de chargé de projet pour ce même projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-072

7.5 - Embauche au poste permanent de Conseiller en développement économique et en tourisme

ATTENDU QUE Monsieur Luc Baillargeon a été embauché avec une probation de 6 mois par la résolution 2023-08-220 au poste de conseiller en développement économique et aux communications ;

ATTENDU QUE sa probation a été complétée de façon très satisfaisante ;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité embauche de façon permanente Monsieur Luc Baillargeon au poste de conseiller en développement économique et en tourisme en date d'aujourd'hui aux mêmes conditions que celles prévues à la résolution 2023-08-220, avec les ajustements appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-073

7.6 - Inscription à une journée de formation de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec

ATTENDU le service de formation offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le Conseil autorise l'inscription le directeur général et greffier-trésorier ainsi que le directeur incendie et la greffière trésorière adjointe à participer à la formation portant sur les mesures d'urgence de même que sur l'accompagnement en finances municipales qui

se déroulement à Cookshire-Eaton le 16 mai prochain et en payant pour les 3 employés, un montant total de soixante-quinze dollars (75,00 \$), plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement prévus par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-074

7.7 - Mandat pour la réorganisation du système informatique de l'administration municipale avec le virage d'Office 365

ATTENDU QU'il est nécessaire de revoir l'organisation du système informatique pour être à jour, pour améliorer le classement et surtout pour augmenter grandement la cybersécurité;

ATTENDU QUE MI Consultants qui travaille déjà avec la Municipalité de Lambton et qui connaît bien son organisation et ses besoins a fait une offre de services;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal octroie à MI Consultant le mandat pour la réorganisation du système informatique de l'administration municipale avec le virage d'Office 365 notamment afin d'augmenter la cybersécurité, selon leur offre de service datée du 9 février 2024 au montant total de 29 854\$, avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-075

7.8 - Adhésion à l'Association de travaux publics du Québec

ATTENDU QU'il est avantageux que le Chef d'équipe à la voirie soit inscrit à l'Association de travaux publics du Québec, notamment pour bénéficier de rabais sur les formations qu'elle offre;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité accepte l'adhésion de monsieur Pascal Dufresne, chef d'équipe à la voirie à l'Association de travaux publics du Québec en 2024 pour un montant de 150.00\$, plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-076

7.9 - Donation d'arbres aux contribuables de Lambton

ATTENDU QUE chaque année, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, en collaboration avec l'Association Forestière du Sud du Québec, offre des arbres gratuitement à des municipalités, pour leurs activités en mai.

ATTENDU QUE les objectifs sont de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts; de permettre à la population d'acquérir les connaissances sur l'arbre et les soins qu'ils nécessitent; et d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et à améliorer son environnement.

ATTENDU QUE lorsque des arbres sont plantés, il est possible de diminuer le nombre d'îlots de chaleur et de développer la canopée ce qui permet d'absorber plus de CO2 et de purifier l'air, réduisant ainsi la pollution atmosphérique.

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité commande 800 arbres au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin de les distribuer aux contribuables de Lambton le 18 mai 2024 au Parc des Géants à compter de 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-077

7.10 - Achat des fleurs et du matériel pour le paysagement

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a demandé une soumission pour l'achat de fleurs annuelles:

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE la municipalité accepte l'offre de Muroc Inc. pour l'achat de fleurs annuelles au montant de quatre-mille cent trente-et-un dollars et soixante-treize (4 131.73\$) plus les taxes applicables;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - VOIRIE ET TRANSPORT

24-03-078

8.1 - Projet du Ministère des transports et de la Mobilité durable concernant des traverses de piétons au centre de la municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a fait une demande à la Direction générale de l'Estrie du Ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'améliorer la sécurité des piétons au centre villageois ;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a émis des recommandations pour faire suite à cette demande.

il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable de mettre en oeuvre ses recommandations et d'effectuer les travaux qui sont sous sa responsabilité.

QUE le conseil municipal effectuera les travaux sous sa responsabilité, recommandés par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-079

8.2 - Mandat pour l'Évaluation Environnementale de Site (EES) Phase 1 pour les travaux dans le rang St-Michel

ATTENDU QU'au courant de l'an 2024 la Municipalité de Lambton procédera à la réfection du rang St-Michel sur un tronçon de 2,9 km;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réfection du Rang St-Michel la Municipalité se doit de faire réaliser une évaluation environnementale de site (EES) phase1;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal octroie à Englobe le mandat pour l'évaluation environnementale de site (EES) phase 1 au montant de trois mille neuf cent soixante-quinze dollars (3 975\$) plus taxes applicables le tout tel que soumis dans son offre portant le numéro P2400545.003

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-080

8.3 - Mandat à un laboratoire d'analyse de sols pour les travaux dans le rang St-Michel

ATTENDU QU'au courant de l'an 2024 la Municipalité de Lambton procédera à la réfection du rang St-Michel sur un tronçon de 2,9 km;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réfection du Rang St-Michel la Municipalité se doit de faire réaliser une d'étude d'infrastructure et une caractérisation environnementale sommaire des sols et des matières résiduelles;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal octroie à Englobe le mandat pour l'analyse des sols au montant de trente-sept mille huit cent-cinq dollars (37 805\$) plus taxes applicables le tout tel que soumis dans son offre portant le numéro P2401913.000

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-081

8.4 - Mandat pour l'aide technique et mandat de surveillance de chantier pour les travaux dans le rang St-Michel

ATTENDU QU'au courant de l'an 2024 la Municipalité de Lambton procédera à la réfection du rang St-Michel sur un tronçon de 2,9 km;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réfection du rang St-Michel, la Municipalité doit faire appel à de l'assistance technique au bureau et au chantier;

ATTENDU QUE dans le cadre de ces mêmes travaux, la Municipalité doit mandater un responsable de la surveillance du chantier durant la réalisation des travaux afin d'assurer la qualité de construction et la qualité des matériaux;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal octroie à EXP le mandat pour l'assistance technique au bureau et au chantier du chargé de projet pour un montant maximal de quinze mille dollars (15 000\$) plus taxes applicables le tout tel que soumis dans son offre datée du 21 décembre 2023;

QUE le conseil municipal octroie à EXP le mandat pour l'assistance technique au chantier du surveillant pour un montant maximal de quarante trois mille dollars (43 000\$) plus taxes applicables le tout tel que soumis dans son offre datée du 21 décembre 2023;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-082

8.5 - Mandat pour l'étude géotechnique de la nouvelle rue industrielle

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton entend réaliser des travaux pour le prolongement de la rue industrielle pour des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU l'obligation de procéder à une étude géotechnique afin de déterminer la nature et les propriétés des sols en place pour la réalisation de son projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation des forages exploratoires jusqu'à une profondeur de 5 à 15 mètres;

ATTENDU les offres reçues suivantes:

FOURNISSEURS	MONTANT SANS LES TAXES
Englobe Corp.	20 162.86 \$
Groupe ABS inc.	36 900,00 \$
Stantec	48 710.00\$
NVIRA Environnement inc.	25 940.00\$

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, la firme Stantec Experts-conseils ltée recommande le plus bas soumissionnaire conforme, soit Englobe Corp.;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité octroie le mandat à Englobe Corp. pour une étude géotechnique au montant de vingt mille cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-six (20 162.86\$) plus taxes applicables

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Ghislain Breton et le directeur général, monsieur Alain St-Vincent Rioux, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents à la réalisation du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-083

8.6 - Mandat pour les travaux de stabilisation du ruisseau Turcotte

ATTENDU QUE des travaux de stabilisation des berges sur le ruisseau Turcotte sont nécessaires;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le mandat des plans et devis à la firme Stantec Experts-Conseils ltée par la résolution #22-07-226;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir les services professionnels afin d'estimer les coûts de travaux, d'élaborer un devis administratif afin d'aller en appel d'offres, d'avoir un soutien lors de l'appel d'offres et d'élaborer des plans pour construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante

QUE la Municipalité octroie un mandat à Stantec Experts-Conseils ltée pour les services professionnels d'estimation des coûts de travaux, l'élaboration du devis administratif afin d'aller en appel d'offres, la confection des plans pour la construction et enfin pour d'obtenir un soutien lors de l'appel d'offres pour un montant de huit mille cinq cent quatre-vingt-dix dollars (8,590.00\$) plus taxes applicables, le tout tel que soumis par Stantec Experts-Conseils ltée dans son offre datée du 29 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-084

8.7 - Demande d'ajustement des honoraires pour les services professionnels de Stantec pour le projet de la rue du Collège

ATTENDU QUE dans le cadre de la réfection de la rue du Collège, le conseil municipal a accordé à Stantec un mandat initialement prévu pour 2021 par la résolution 21-02-036 et un autre mandat prévu en 2023 par la résolution 23-02-42;

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue du Collège seront réalisés seulement en 2024;

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal accepte la demande de Stantec de revoir à la hausse sa tarification afin de tenir compte de l'inflation et accepte de déboursier des honoraires supplémentaires de trois mille neuf cent trente-trois dollars et cinquante (3 993.50\$), avant taxes dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-085

8.8 - Déplacement d'un luminaire sur la rue du Collège et installation d'un luminaire à l'intersection Giguère et Aéroport

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a adressé une demande à Hydro Québec pour l'installation d'un luminaire à l'intersection Giguère et de l'Aéroport

ATTENDU QU'Hydro Québec a reçu une demande de prolongement de son réseau électrique sur la rue du Collège;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE le conseil municipal accepte de défrayer les coûts à Hydro Québec pour l'installation d'un luminaire à l'intersection Giguère et de l'Aéroport au montant de mille huit cent soixante dollars (1860.00\$) plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal accepte qu'Hydro Québec déplace un luminaire sur l'un de ses poteaux afin de faciliter le prolongement de son réseau électrique sur la rue du Collège.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24-03-086

10.1 - Nomination d'un élu sur le comité de Coeur Villageois

ATTENDU la formation du comité de Coeur Villageois;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un élu représente la Municipalité au sein du comité Coeur Villageois.

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseiller Monsieur Alain Villeneuve soit l'élu nommé pour représenter la municipalité au sein du comité Coeur Villageois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-087

10.2 - Droit de visite des employés de la MRC du granit attirés à la gestion des milieux humides et hydriques et désignation du personnel municipal aux fins d'application de la politique de gestion des cours d'eau et des règlements régionaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton requiert régulièrement les services de la MRC du Granit pour supporter l'application réglementaire, l'application de la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit* ou pour solutionner des problématiques en lien avec les milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE ce support nécessite des visites sur le terrain par le coordonnateur à la gestion des cours d'eau, le responsable de l'aménagement, ou des employés sous leur supervision (remplaçant, stagiaire ou inspecteur régional) ;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce travail d'inspection soit effectué en tout respect des orientations des municipalités en matière de protection des milieux humides et hydriques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton souhaite maintenir ce soutien de la part de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE la nomination des employés de la MRC du Granit attirés à la gestion des milieux humides et hydriques est nécessaire pour que ces derniers soient revêtus du droit de visite leur donnant un accès légal aux propriétés privées pour faire leur travail le tout conformément aux dispositions de l'article 3.6 du RCI2008-14 et du même article du RCI 2021-10, et autres Loi et règlements en cette matière ;

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire no 2021-10 visant à limiter l'érosion est entré en vigueur le 26 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2008-14 est entré en vigueur le 13 novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit est entrée en vigueur en septembre 2006, suivi de l'entente prévue par l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) entre la MRC et la Municipalité, entente qui met en vigueur cette politique ;

ATTENDU QUE Le RCI 2008-14 et le RCI 2021-10 de la MRC du Granit prévoient à l'article 3.3 la nomination de fonctionnaires adjoints chargés de l'application du règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 5 de l'entente mettant en vigueur la Politique relative à la gestion des cours d'eau, la municipalité doit informer la MRC du Granit du choix de l'employé qui exerce la fonction de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* lorsqu'elle procède à une nomination.

Il est proposé, appuyé et résolu

DE désigner les employés de la MRC du Granit attirés à la gestion des milieux humides ou hydriques en tant que fonctionnaire adjoint chargé de l'application des RCI 2008-14 et 2021-10, le tout conformément à l'article 3.3 de ces deux règlements, et chargé de l'application de la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit*.

DE désigner, l'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité Lambton, son chef d'équipe à la voirie, et son directeur général en tant que fonctionnaire adjoint chargé de l'application des RCI 2008-14 et 2021-10, le tout conformément à l'article 3.3 de ces deux règlements.

DE désigner, l'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité de Lambton, son chef d'équipe à la voirie, et son directeur général en tant que personnes désignées au niveau local pour appliquer, sur son territoire, les fonctions qui lui sont confiées par la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit, ainsi que l'entente mettant en vigueur cette Politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-088

10.3 - Demande de dérogation mineure pour le lot # 6 546 589, situé au 734, Route 263

ATTENDU QUE HC Société Immobilière Inc. dépose une demande au conseil de la municipalité afin de lui accorder une dérogation mineure à l'article 6.1 du Règlement de lotissement portant le numéro 08-340 ;

ATTENDU QUE le site concerné est identifié comme étant le lot 6 546 589, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 734, Route 263 ;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la création de deux nouveaux lots avec une largeur de 35,75 mètres par la division du lot cité, alors que la largeur minimale exigée par le règlement de lotissement est de 40 mètres ;

ATTENDU QUE cette demande n'affecte pas les usages ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements de la Municipalité applicables ;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles voisins ne subiraient aucun préjudice advenant l'acceptation de la demande ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour étudier cette demande et qu'il fait sa recommandation au conseil de la municipalité ;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil ;

Il est proposé appuyé et résolu

QUE le Conseil accepte la dérogation mineure de HC Société Immobilière Inc. sur le lot 6 546 589, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 734, Route 263 consistant à permettre la création de deux nouveaux lots avec une largeur de 35,75 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-089

10.4 - Demande de démolition de l'immeuble situé au 792, Route 263

ATTENDU QU'une demande de démolition de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 687 284 du cadastre du Québec, situé au 792, Route 263 a été déposée en conformité au Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 23-566 ;

ATTENDU QUE la demande a été évaluée par le Comité de démolition en vertu des articles 5.2 et 5.3 du règlement cité concernant les « Critères d'évaluation générale » et les « Critères d'évaluation en lien avec un immeuble patrimonial » ;

ATTENDU QUE l'édifice possède une faible valeur d'âge et d'intérêt historique, et ne présente pas de valeur architecturale ;

ATTENDU QUE l'édifice ne possède plus aucune composante ni aucun matériau traditionnel donc, une faible valeur d'authenticité ;

ATTENDU QU'étant implanté en bordure du Grand lac St-François, l'édifice possède une bonne valeur de position ;

ATTENDU QU'en tenant compte des cotes attribuées aux critères d'évaluation, l'édifice présente une faible valeur patrimoniale ;

ATTENDU QUE le Comité de démolition lors de sa séance du 12 mars 2024 a autorisé la demande de démolition de l'immeuble visé ;

ATTENDU QUE toute personne peut, dans les 30 jours de la décision du Comité de démolition, demander au conseil municipal la révision de celle-ci;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Lambton, en vertu de l'article 4.18 du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 23-566, confirme la décision du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - LOISIRS, SPORTS CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-03-090

11.1 - Salaires des employés du camp de jours

ATTENDU QU' il est important d'offrir des salaires adéquats afin de retenir et attirer les bons employés pour la tenue du camp de jour.

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE tous les salaires des employés du camp de jour soient augmentés de 3,8% pour 2024 comparativement à l'an dernier, comme les autres employés municipaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-091

11.2 - Autorisation de dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes handicapées en camp de jour

ATTENDU QUE le Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour du Conseil sport Loisir de l'Estrie a pour objectif d'accompagner des personnes handicapées en contexte de camp de jour, pour ainsi favoriser leur participation à des activités de loisir, de sport et de plein air, en soutenant financièrement l'embauche du personnel d'accompagnement dans les camps de jour de l'Estrie;

ATTENDU QUE ce programme permet aux jeunes de participer aux activités du camp de jour régulier avec l'aide d'un animateur qualifié qui les accompagne tout au long de la journée;

ATTENDU QUE ce programme de subvention ne finance qu'une partie de la dépense liée aux services offerts;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter une demande de subvention dans le cadre dudit Programme de soutien financier est fixée au 19 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Geneviève Pinard, Coordinatrice aux sports, Culture et vie communautaire à présenter, pour l'année 2024, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier en accompagnement des personnes handicapées en camp de jour;

QUE madame Geneviève Pinard soit autorisée à signer ou compléter tout document afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-092

11.3 - Formation du nouveau Comité Loisirs et Culture

ATTENDU QU' une réorganisation du service des loisirs est en cours;

ATTENDU QU' il est donc opportun de reconfigurer le Comité Loisirs (CL) et le Comité Patrimoine, Culture et Tourisme (CPCT);

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal réunisse ces comités pour ne créer qu'un seul, soient le Comité Loisirs et Culture (CLC);

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes à titre de membres sur le Comité Loisirs et Culture (CLC):

- Michel Lamontagne, conseiller (président)
- Alain Villeneuve, conseiller
- Roch Lachance, conseiller
- Geneviève Pinard, employée municipale
- Luc Baillargeon, employé municipal
- Alain St-Vincent-Rioux, employé municipal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-093

11.4 - Installation d'une prise murale à l'aréna 100a 120/240 pour les panneaux électriques amovibles

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton se doit d'installer une prise murale de 100A 120/240 pour l'alimentation des panneaux électriques amovibles à l'aréna.

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Roy Électrique et frères au montant de deux mille huit cent vingt dollars et quatre-vingt-neuf (2 700.00\$) pour l'installation d'une prise électrique murale alimentant des panneaux électriques amovibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-094

11.5 - Remplacement du lampadaire vis à vis les jeux d'eau du terrain de l'aréna

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de remplacer un lampadaire vis-à-vis les jeux d'eau du terrain de l'aréna

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Roy Électriques et frères pour le remplacement du poteau au coût de deux mille deux cents dollars (2 200\$) plus taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-095

11.6 - Installation d'une nouvelle entrée électrique 200 amps.120/240v au Coin des Géants

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'éclairer le Coin des Géants afin de rendre les lieux plus sécuritaires et plus fonctionnels;

ATTENDU QUE pour se faire, il y a lieu d'y installer une entrée électrique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu deux soumissions pour l'installation du panneau, soit:

BC Électrique au montant de 4 823.41\$ plus taxes applicables

Roy Électrique et frères Inc. au montant de 5 123.38\$ plus taxes applicables.

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le conseil municipal consent à installer une entrée électrique 200 AMPS, 120/240v au Coin des Géants afin de rendre les lieux plus sécuritaires et plus fonctionnels;

QUE le conseil municipal octroie le mandat pour l'installation de l'entrée électrique à BC Électrique au montant de 4 823.41\$ plus taxes applicables, le tout tel que soumis dans son offre datée du 21 février 2024, plus les frais de raccordement d'Hydro-Québec estimés à environ 360\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-03-096

12.1 - Autorisation de passage sur les routes de la Municipalité de Lambton pour 2 événements organisés par le Tour de Beauce

Il est proposé , appuyé et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton autorise le passage sur le territoire de la Municipalité selon le parcours déterminé, la tenue des événements suivants: le Tour de Beauce, mercredi le 12 juin 2024 et la Voie Gravelée samedi le 24 août 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-097

12.2 - Embauche d'un pompier

ATTENDU les besoins du service incendie en matière de présence de pompier sur le territoire dans la journée;

ATTENDU QUE monsieur Sacha Simoneau-Roy possède la formation requise afin d'exercer le métier de pompier à temps partiel et que ce dernier a démontré son intérêt à oeuvrer à titre de pompier pour la Municipalité;

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la Municipalité embauche monsieur Sacha Simoneau-Roy à titre de pompier volontaire;

QUE l'employé doit assumer les obligations prévues à sa description de tâche, au Manuel des employés et au Code de déontologie des employés municipaux et bénéficie des avantages qui y sont mentionnés.

QUE monsieur Sacha Simoneau-Roy ne bénéficie pas du régime d'assurance collective de la Municipalité à titre de pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LÉGISLATION

24-03-098

13.1 - Adoption du second projet de règlement 24-584 modifiant le règlement de zonage afin d'inclure des dispositions concernant les habitations bigénérationnelles

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 09-345 ;

Il est proposé par :

appuyé par :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Lambton adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 24-584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 09-345 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le deuxième projet est adopté sans aucune modification.

QUE le conseil municipal mandate son Directeur général et greffier-trésorier pour qu'il prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24-03-099

13.2 - Règlement d'emprunt pour les rénovations du presbytère

ATTENDU QUE la Municipalité de Lambton projette d'effectuer des travaux de rénovation du presbytère autorisant un emprunt pour en payer le coût;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2024, accompagné du dépôt d'un projet de règlement lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu

QUE le règlement suivant portant le numéro 24-583 soit adopté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-100

13.3 - Avis de motion pour le règlement modifiant le règlement no 20-513 relatif au stationnement

Avis de motion est donné par Monsieur Alain Villeneuve de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement modifiant le règlement no 20-513 relatif au stationnement. Une demande de dispense de lecture est également donnée conformément à l'article 445 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

13.4 - Présentation du règlement modifiant le règlement no 20-513 relatif au stationnement

REPORTÉ

14 - CONTRIBUTIONS

15 - CORRESPONDANCE

Le courrier reçu durant le mois de février 2024 a été remis aux élus.

16 - VARIA

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne présente dans l'assistance s'adresse au Conseil municipal.

24-03-101

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 20h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

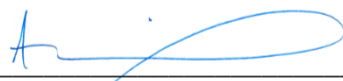


Ghislain Breton
Maire



Alain-St-Vincent-Rioux
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton
Maire